



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal  
**MARDI 13 AVRIL 2020 à 20 heures 00 à la salle polyvalente du mas Arnaud**

**Étaient Présents** : PONCÉ Ronny, LOUKANI Sandrine, HEMEURY Xavier, TOURSEL Michaël, BOURRIER Annie, BUARD Serge, FIOROTTO Anne, JUSTAUT Florence, MERIEAU Delphine, RIEU Philippe et CADENAS Bernard.

**Absents et excusés** : MOURIER Thibault,  
SCHALL Jean-Christophe qui a donné pouvoir à PONCÉ Ronny et VINENT-GARRO-DAVID Stéphane qui a donné pouvoir à MERIEAU Delphine.

**Secrétaire de séance** : MERIEAU Delphine.

OBJET DES DELIBERATIONS	DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL
<p><b>Demande aide financière du Département dans le cadre de l'attribution du FAIC 2021.</b></p>	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>➤ <b>décide</b> de solliciter auprès du Département une aide financière dans le cadre du Fonds d'Aides aux Investissements Communaux (FAIC) 2021 pour réaliser les travaux de voirie et plus précisément la réfection du chemin de la Fontaine et le revêtement du parking situés au mas Blanc, qui s'élèvent à la somme totale de 31 964,50 € H.T., soit 38 357,40 € T.T.C.</p>
<p><b>Adoption du compte administratif 2020 et affectation des résultats.</b></p>	<p>Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité des suffrages exprimés, le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice <b>2020</b>, présentés par Monsieur Michaël <b>TOURSEL</b>, adjoint au Maire, délégué aux finances.</p> <p>Le compte administratif fait apparaître un résultat de clôture global de <b>1 147 493,78 €</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• un excédent de fonctionnement de <b>1 477 502,93 €</b></li><li>• un déficit d'investissement de <b>- 330 009,15 €</b></li></ul> <p>Il a été décidé d'affecter les résultats de l'exercice 2020, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Affectation obligatoire à la couverture du déficit d'investissement au compte 1068 pour un montant de <b>330 009,15 €</b></li><li>• Le solde de l'excédent de fonctionnement au c/002 à l'affectation de l'excédent reporté pour un montant de <b>1 147 493,78 €</b></li></ul>

<p><b>Vote des taux d'imposition des deux taxes directes locales pour l'année 2020.</b></p>	<p>Considérant que la Commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,</p> <p>Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>➤ <b>décide</b> de reconduire les taux d'imposition des deux taxes directes locales fixés en 2020 pour l'année <b>2021</b>, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taxe foncier bâti..... <b>15,51 %</b></li> <li>• Taxe foncier non bâti..... <b>80,00 %</b></li> </ul>
<p><b>Adoption du BUDGET PRIMITIF 2021.</b></p>	<p>Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité des suffrages exprimés, le budget primitif pour l'exercice <b>2021</b>, présenté par M. Michaël <b>TOURSEL</b>, pour un montant total de <b>3 523 839,00 €</b>, à savoir :</p> <p>➤ section de fonctionnement : <b>1 752 211,00 €</b></p> <p>➤ section d'investissement : <b>1 771 628,00 €</b></p>
<p><b>Proposition par Hérault Energies d'adhésion de la commune à la compétence « Gestion en énergie partagée ».</b></p>	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>Après avoir étudié la plaquette d'informations résumant les points essentiels à savoir sur cette compétence optionnelle « Gestion de l'énergie partagée » et après avoir recensé les besoins de la commune,</p> <p>Considérant que les techniciens spécialisés du Syndicat Hérault Energies accompagnent déjà notre collectivité dans ses démarches d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables,</p> <p>➤ <b>décide</b> de ne pas rejoindre ce dispositif d'assistance à la Gestion en Energie partagée pour le patrimoine bâti (propriété de la Commune).</p>
<p><b>Désignation d'un élu référent dans le cadre de la mise en place d'une aire d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la Vallée de l'Hérault.</b></p>	<p>Considérant que le Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage validé en 2019 prévoit la mise en place d'une aire d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la Vallée de l'Hérault,</p> <p>Considérant que la C.C.V.H. a engagé l'analyse d'un projet d'équipement d'accueil et a lancé une étude de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale avec le Cabinet GIE CATHS,</p> <p>Considérant que pour préparer au mieux les rencontres avec ce Cabinet, il y a lieu de désigner un élu référent,</p> <p>Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,</p> <p>➤ <b>désigne</b> M. Xavier <b>HEMEURY</b>, adjoint au maire, délégué à l'urbanisme, comme élu référent dans le cadre de l'analyse d'un projet d'équipement d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la Vallée de l'Hérault.</p>

<p><b>Vœu suite au gel du 7 avril qui a fortement sinistré l'agriculture.</b></p> <p><b>(dossier ajouté à l'ordre du jour avec l'accord de l'ensemble des membres du conseil municipal).</b></p>	<p>Considérant l'ampleur de la situation qui a impacté toute l'économie agricole du Département de l'Hérault,</p> <p>Considérant qu'il est nécessaire de soutenir les agriculteurs sinistrés et de se mobiliser,</p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés,</p> <p>➤ <b>décide d'adopter</b> le projet de vœu proposé par le Président du Conseil Départemental de l'Hérault, demandant au Gouvernement la mise en place d'un <b>Plan de Sauvetage de l'agriculture</b> suite au gel du 7 avril.</p>
<p><b>Nouvelle convention de souscription entre la Commune d'Aumelas, l'Association pour la Sauvegarde du Château et la Fondation du Patrimoine.</b></p> <p><b>(dossier ajouté à l'ordre du jour avec l'accord de l'ensemble des membres du conseil municipal).</b></p>	<p>Considérant qu'il y a lieu de signer une nouvelle convention pour prendre en compte les modifications concernant les dénominations des parties et plus précisément pour revoir à quel titre agissent les partenaires, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La commune d'Aumelas « Propriétaire » et « Maître d'ouvrage »,</li> <li>• L'Association pour la Sauvegarde du Château d'Aumelas « Animatrice ».</li> </ul> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés,</p> <p>➤ <b>accepte</b> la nouvelle convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine qui annule et remplace la précédente signée le 16 février 2021,</p> <p>➤ <b>précise</b> que tous les articles de la précédente convention restent inchangés,</p> <p>➤ <b>autorise</b> Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention.</p>